

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

PPE "Mazembraz" - M. Jürgen Taudien pour la création d'ouvertures en façade Sud aux combles sur la parcelle n° 2393, folio n° 6, zone T3, lieu-dit Patier à Verbier, coord. 2582511/1105457

PPE "Mazembraz" - M. Nicolas Sanchez pour la création et la modification d'ouvertures en façades sur la parcelle n° 2393, folio n° 6, zone T3, lieu-dit Patier à Verbier, coord. 2582511/1105457

Mmes Christine Filliez et Irène Di Camillo par le bureau d'architecture André & Christophe Salamin Sàrl pour la construction d'une habitation, d'un grenier et la création de forages géothermiques sur les parcelles n° 10736, 10737 et 10739, folio n° 105, zone R3, lieu-dit Les Places d'en Bas aux Places, coord. 2584450/1101250

Mme Victoria Brown par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la transformation d'un chalet avec création de forages géothermiques sur la parcelle n° 3725, folio n° 148, hors zone, lieu-dit Ransou à Verbier, coord. 2584175/1105260 (Projet en dérogation à l'art. 24 LAT)

M. Tomas et Mme Caroline Rosén par le bureau Arp Architectes SA pour l'extension du sous-sol d'un chalet sur la parcelle n° 5132, folio n° 148, hors zone, lieu-dit Crêtadzoulan à Verbier, coord. 2584187/1105434 (Projet en dérogation à l'art. 24 LAT)

Eugster Immobilier SA par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la modification du projet autorisé n° 121.07 sur la parcelle n° 1083, folio no 134, zone agricole, lieu-dit Les Crêtes à Verbier, coord. 2582695/1105507 (Projet en dérogation à l'art. 24 LAT)

PPE " Roc Mélézia " par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la transformation d'un chalet avec création de trois lucarnes et d'un Velux sur la parcelle n° 3711, folio n° 148, zone T3, lieu-dit Ransou à Verbier, coord. 2584089/1105349

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.